

Projet de loi visant à instaurer un système permanent de régularisation fiscale et sociale, n° 1738.

Un système permanent de régularisation fiscale et sociale est mis en œuvre par le biais de la présente loi. Il offre d'une manière permanente aux déclarants la possibilité de régulariser leur situation fiscale et sociale auprès du Point de contact-régularisations qui existe déjà au sein du Service public fédéral Finances, afin d'obtenir une immunité tant fiscale que pénale.

Les montants régularisés font l'objet d'un prélèvement qui consiste en l'application du tarif de base normal majoré de 20 points de pourcentage. Le nombre de points de pourcentage augmente chaque année jusqu'à maximum 25 points de pourcentage en 2020.

Les capitaux prescrits pour les impôts fédéraux, sont régularisés au tarif de 36% l'an allant jusqu'à 40% en 2020. Le prélèvement doit être payé définitivement et sans aucune réserve.

Outre la régularisation fiscale fédérale, il existe également un système permanent en matière de régularisation des cotisations sociales. Les cotisations sociales prescrites sont toutefois uniquement considérées comme régularisées après le paiement définitif sans aucune réserve d'un prélèvement social complémentaire correspondant à 15 pour cent de ces revenus professionnels. Ce prélèvement est également augmenté chaque année pour atteindre 20 pour cent en 2020.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 1738 est adopté par 82 voix contre 56

Vote nominatif : 014

Oui	082
-----	-----

Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Bracke Siegfried, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Capoen An, Carcaci Aldo, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Claerhout Sarah, Clarinval David, De Coninck Inez, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, Demir Zuhail, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Dewael Patrick, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Ducarme Denis, Dumery Daphné, Flahaux Jean-Jacques, Foret Gilles, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Gantois Rita, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Gustin Luc, Heeren Veerle, Hufkens Renate, Jadin Kattrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Klaps Johan, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luykx Peter, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Turtelboom Annemie, Uyttersprot Goedeke, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Vandenput Tim, Van de Velde Robert, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vercamer Stefaan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Vuye Hendrik, Wollants Bert, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	056
-----	-----

Almaci Meyrem, Ben Hamou Nawal, Blanchart Philippe, Bonte Hans, Brotcorne Christian, Calvo Kristof, Caprasse Véronique, Cheron Marcel, Crusnière Stéphane, Daerden Frédéric, Dallemagne Georges, De Coninck Monica, Dedry Anne, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delpérée Francis, Demeyer Willy, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Fernandez Fernandez Julie, Fonck Catherine, Frédéric André, Geerts David, Gerkens Muriel, Grovonijs Gwenaëlle, Hedebouw Raoul, Hellings Benoit, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kitir Meryame, Laaouej Ahmed, Lalieux Karine, Lutgen Benoît, Massin Eric, Mathot Alain, Matz Vanessa, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Pehlivan Fatma, Penris Jan, Pirlot Sébastien, Poncelet Isabelle, Temmerman Karin, Thiébaud Eric, Top Alain, Vande Lanotte Johan, Vanden Burre Gilles, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Vanvelthoven Peter, Willaert Evita, Winckel Fabienne

Abstentions	000
-------------	-----